

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 03 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 15 novembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, M. ABRIAL, M. NAAMANE, Conseillers

Excusés : Mme CLAMARON (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme PENARD), Mme COCCO (procuration Mme LEBLANC), Mme PERRIN (procuration à M. AMOROS), M. SCHROLL (procuration à M. DJORKAEFF), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), Mme NABETH (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
Objet : Dénomination du square situé face aux numéros 273 à 277 de l'avenue Jean Jaurès

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique du 30 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places et parcs publics de la Ville,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attribuer des dénominations aux lieux publics qui en sont dépourvus afin de faciliter le repérage et l'adressage au sein de la Commune,

CONSIDERANT que le square situé sur l'avenue Jean Jaurès, face aux numéros 273 à 277, n'est pas nommé,

CONSIDERANT que la Commune souhaite rendre un hommage public à Monsieur Sofiane KECHAOU, décinois né en 1982, décédé d'un cancer en 2016, marié à Simone et père d'un petit Lukas,

CONSIDERANT que Monsieur Sofiane KECHAOU a participé activement à la vie de la Commune, que ce soit à travers son engagement aux conseils municipaux des enfants, ou auprès d'associations sportives, tels que le CSD Décines football en tant que capitaine et le club de tennis de table en tant que Président,

CONSIDERANT que Monsieur Sofiane KECHAOU a également effectué de remarquables études pour devenir ingénieur d'Affaires et qu'il a participé activement à la lutte contre le cancer,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **DENOMMER** le square situé face aux numéros 273 à 277 de l'avenue Jean Jaurès, square Sofiane KECHAOU,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser M. DA SILVA DIAS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.